

St-Cyprien de Napierville, le 9 juin 2015

BAPE

575, rue St-Amable bureau 2.10

Québec (Qué)

G1R 6A6

**Mémoire présenté par Lucie Leblanc au BAPE**  
**concernant le projet éolien St-Cyprien de Napierville**

Messieurs, Mesdames,

Voici les raisons pour lesquelles je m'oppose à la construction d'éoliennes dans notre municipalité de St-Cyprien de Napierville :

- 1) Le Québec n'a pas besoin de cette électricité supplémentaire. Le Québec est déjà excédentaire en électricité.
- 2) La filière éolienne coûte actuellement plusieurs millions par année aux Québécois. 700 millions qu'on n'a pas en santé ou en éducation pour instruire nos jeunes et développer réellement le Québec. Des jeunes instruits avec de bons emplois, qui paieraient, eux, des impôts au gouvernement
- 3) Le gouvernement coupe actuellement dans les services publics et le soutien à la population québécoise. Au nom de la justice sociale, je ne peux supporter ce projet éolien qui, on le sait déjà, sera largement déficitaire. Aucun profit à faire! Le calcul est simple: Il n'y a pas de rentabilité pour le Québec à acheter de l'énergie éolienne à 13.5 sous le kilowatt-heure, (prix indexé de l'énergie éolienne qui sera vendue à Hydro-Québec dans le projet de St-Cyprien) et à la revendre à 7 sous le kilowatt-heure. De plus, le promoteur a fait entendre qu'il n'accepterait pas de réduire son prix de vente à Hydro Québec. Notre facture d'électricité a déjà augmenté de plus de 2% pour éponger les déficits des projets éoliens actuellement en opération
- 4) Ce n'est pas un projet de société, mais un projet qui ne profite qu'à une seule communauté et à une poignée d'individus en particulier. Ce n'est pas un projet qui va enrichir la société québécoise, mais qui va l'appauvrir. Cela revient à prendre l'argent des contribuables québécois pour la donner à une seule communauté, celle de Kahnawake. Pendant que la société québécoise donnerait 60 millions sur 20 ans à cette communauté, les Québécois n'en retireraient rien Pas de taxes payées par le promoteur. C'est donc loin d'être un marché équitable.

- 5) Il a été démontré que les propriétés dans une région où se trouvent des éoliennes perdent au moins 10% de leur valeur. L'incidence négative de la venue de ce projet dans la municipalité de St-Cyprien et sur les municipalités avoisinantes n'est pas chiffrée en termes de pertes réelles de valeurs de nos propriétés
- 6) L'énergie éolienne n'est pas durable parce que les structures sont limitées à une vingtaine d'années, Ce n'est donc pas un projet pour les générations futures, tel que présenté par KSE. De plus, les éoliennes génèrent d'énormes quantités de déchets lorsque démantelées et leur base ne peut pas être complètement enlevée. Il en reste une partie sur le terrain, à vie pour nos générations futures.
- 7) Dans le projet de St-Cyprien, je trouve inacceptable que la nappe phréatique soit défoncée avec les risques de contamination qui pourraient s'ensuivre pour la population et les coûts que cela pourraient engendrer pour tous les résidents de la région. Le promoteur avoue qu'il est impossible présentement de déterminer quel serait l'impact d'un défoncement de la nappe phréatique. N'oublions pas qu'il s'agit de notre eau et que cela est très précieux!
- 8) Ce n'est pas un projet générateur d'emplois, au plus 2 à 4 emplois seraient créés durant l'exploitation, et, donc, n'apporte pas de revenus supplémentaires en impôt au gouvernement québécois, ni de vraie richesse ou de développement économique dans la municipalité de St-Cyprien et les environs
- 9) Il y aurait des impacts négatifs sur le tourisme et ceux-ci sont des pertes difficiles à chiffrer pour notre région. Pensons simplement au circuit du Paysan et aux sites historiques de la région qui en seraient affectés
- 10) L'impact sur la beauté de nos paysages serait négatif. Des tours de 450 pieds de haut, ce sont des structures industrielles qui n'ont pas leur place dans un paysage agricole et habité. Il est impossible de cacher de telles structures et même les municipalités avoisinantes devraient les endurer.
- 11) Quant à l'impact sonore, il y a des résidences non-ciblées et des exploitations agricoles non-considérées dans la carte des éoliennes projetées près de la zone de 30db. Lors du projet de St-Valentin, le ministère de la santé et des services sociaux remettait en cause la note d'instruction 98-01 relative au bruit produit par les éoliennes, ce qui amène les résidents, en toute justice, avec le projet éolien actuel de St-Cyprien, à craindre également pour leur santé, tout comme les résidents de St-Valentin
- 12) L'impact sur la santé humaine est difficilement chiffrable ou mesurable, mais on sait que des personnes sont susceptibles de développer des dépressions nerveuses. L'impact sur la santé humaine n'est pas cité dans l'étude d'impact du promoteur

- 13) L'impact sur les chauves-souris, les oiseaux et autres espèces à statut précaire serait négatif. Faut-il rappeler qu'il s'agit ici du même corridor migratoire que dans le projet éolien de St-Valentin et qu'il s'agit encore de la même région abritant l'une des plus hautes densités d'espèces à statut précaire au Québec?
- 14) Il y a aussi une piste d'atterrissage n'ayant pas été prise en compte alors qu'elle se trouverait à 875 m d'une éolienne. J'ai compris durant les audiences qu'il y avait pourtant une règle de 4 km qui doit s'appliquer pour protéger le sillon de l'avion
- 15) Des producteurs agricoles subiraient des pertes de rendement dues à la poussière sur les champs et il n'y a pas de fonds de dédommagement particulier, seulement un fond général pour toutes les pertes avec un budget évalué au gré du promoteur au fur et à mesure selon les plaintes reçues
- 16) Les sols de la région sont de très haute qualité pour la culture. Il n'y a pas lieu de grignoter les surfaces cultivables qui font partie des meilleurs sols du Québec. Cela grugerait encore plus le patrimoine agricole de la région et celui du Québec
- 17) Le promoteur a fourni très tard l'étude des vents sur son propre territoire. Il n'a pas dit la vérité en déclarant que le vent était insuffisant à Kahnawake, l'empêchant ainsi d'accueillir le projet sur son territoire. On sait maintenant que cela était faux et que l'étude des vents sur son territoire disait le contraire. Notre qualité de vie n'est pas à vendre, pas plus que Kahnawake ne voudrait vendre sa propre qualité de vie
- 
- 18) Pour ce qui est de l'acceptabilité sociale, ce projet, dès le départ, a rencontré la non-acceptabilité sociale. La preuve la plus éloquente est le fait que le promoteur a dû poursuivre la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville pour 114 000 dollars afin de pouvoir continuer à faire cheminer son projet pour ses propres intérêts en faisant fi de ceux de la population résidente. Et ce malgré que depuis plusieurs années déjà, la municipalité de St-Cyprien avait déjà résolu de rejeter toute construction d'éoliennes sur son territoire. De plus, on sait que 12 projets éoliens ont été refusés dans notre région. La coalition des maires, qui n'est pas nouvelle et qui parle au nom de tous les résidents de la région, démontre le refus d'un tel projet qui n'a pas que des impacts négatifs sur St-Cyprien de Napierville, mais également sur tous les villages et la région environnante. Dans tout le processus, le promoteur a montré son intransigeance et son non-respect de la population, cherchant, par des moyens juridiques, à forcer les résidents à accepter son projet, malgré leur refus catégorique.  
Merci de m'avoir écoutée. Fin du document.

Lucie Leblanc  
St-Cyprien de Napierville